

Le ratio "imposition directe par habitant" est de 503 € pour notre commune. Or, la moyenne des communes de même importance s'élève à 597 € par habitant (source observatoire des finances et de la gestion publique locale 2018).

Il faut dire que sur le site VSY.FR, M. der Agobian a la malice ou la malhonnêteté d'afficher la courbe de l'évolution de la taxe d'habitation jusqu'en 2010, soit il y a 9 ans. Il aurait été honnête de sa part de signaler que depuis 2014, la part des impôts locaux décidée par la municipalité, grâce à nos efforts, n'augmente pas et que pour compenser le passage en intercommunalité, contrairement à d'autres communes, la municipalité de Villeneuve-sur-Yonne a baissé les impôts en 2016 et les a gelés depuis.

Pourquoi masquer volontairement cette information ?

Voici réellement la courbe de la taxe d'habitation depuis le début de ce mandat.



DITES STOP !

Alors OUI dites STOP à cette façon de faire de la politique politicienne qui consiste à détruire plutôt qu'à construire, à calomnier plutôt qu'à respecter et à donner toujours une mauvaise image de notre ville comme le fait régulièrement M. der Agobian. Empêtré dans ses contradictions, ses digressions et sa volonté de nuire, il donne de la vie municipale une bien piètre image, **mais personne n'est dupe**. Nous ne sommes en effet qu'à un an d'une élection municipale ! Il est là pour se SERVIR à des fins électoralistes et non pour SERVIR notre ville et ses habitants.

Alors OUI, même si chacun a le droit de s'opposer, cela ne peut se faire au détriment d'une certaine éthique et façon d'agir, alors parce que la vie municipale mérite mieux et vous aussi, dites STOP aux mensonges, aux propos erronés, aux approximations sur notre gestion, et venez plutôt nous rencontrer pour dialoguer, échanger mais aussi pour construire ensemble l'avenir de Villeneuve-sur-Yonne, notre commune, une Cité de charme et de caractère.

Au lieu de soulever constamment des polémiques tous azimuts, de s'agiter dans tous les sens, et jeter l'opprobre sur la gestion municipale, de faire des propositions farfelues ou déjà existantes depuis plusieurs années, nous lui rappelons que le droit à la formation des élus est une belle opportunité pour **mieux comprendre** et appréhender **le rôle d'un élu local et parfaire une connaissance de base essentielle de ce qu'est une collectivité territoriale, d'un budget local et de la gestion des dossiers communaux au quotidien**.

Le Maire et la majorité municipale.

*"Dans toutes les affaires humaines, c'est l'audace qui eut le dernier mot."
Jean Rostand*

LA RÉPONSE DU MAIRE ET DE LA MAJORITE MUNICIPALE

1 MILLION D'EUROS ! OUI

MAIS une multitude de contre-vérités, d'approximations, voire de mensonges...

Vous avez en effet reçu, chers Villeneuviennes et Villeneuviens, un tract racoleur intitulé « Un million d'€ » ayant pour seul objectif de faire peur et surtout de véhiculer des inepties.

Qui se cache sous la communication de VSY.FR ? N'osant même pas afficher son nom, M. der Agobian, un conseiller municipal bien connu pour ses polémiques et ses attaques à l'emporte-pièce, le même qui jusqu'à présent a perdu tous ses recours contre la municipalité, car à chaque fois et contrairement à ce qu'il dit, M. der Agobian, ne dit pas la vérité ou la transforme à son avantage.

M. der Agobian est plus prompt à lancer la polémique qu'à travailler utilement et constructivement en commissions et en séances du conseil municipal.

ET SI ON PARLAIT DE SES ABSENCES ?

Comme cela a été le cas lors du débat du 26 février dernier où étaient discutées les orientations budgétaires en commission des finances (1 minute 30 de présence) ou lors du débat des orientations budgétaires du 8 mars dernier, en séance du conseil municipal, où une fois de plus, il a brillé par son absence. Il faut dire que l'intéressé est coutumier du fait.

| DATES DES CONSEILS MUNICIPAUX | OBJET | M. Der Agobian |
|-------------------------------|--|-----------------------------|
| 08/03/19 | Débat des orientations budgétaires 2019 | Absent |
| 30/06/17 | Compte de gestion et compte administratif 2016 | Absent |
| 19/04/16 | Vote des budgets annexes 2016 | Absent |
| 06/01/16 | Élection des délégués communautaires | Parti au bout de 10 minutes |
| 15/04/15 | Compte de gestion et compte administratif 2014 + vote du budget 2015 | Absent |

Et depuis le conseil municipal du 28 juin 2016 jusqu'à ce jour : mais où est donc passée la colistière de M. der Agobian ? Plus de 3 ans d'absence. Quel respect des électrices et des électeurs qui leur ont fait confiance.

Lors du conseil municipal du 22 mars relatif au vote des budgets 2019, un emprunt d'un million d'€ est en effet inscrit. Il s'agit d'un emprunt **PREVISIONNEL**, mais pour quoi faire ?

Nous avons tenté, à maintes reprises, de l'expliquer à l'intéressé, mais en vain !

Car c'est important d'expliquer à quoi va servir la mobilisation d'un emprunt dans notre budget 2019.

Cet emprunt a pour objet de moderniser notre ville et d'améliorer le quotidien des Villeneuviens, de soutenir et renforcer l'attractivité en construisant de beaux projets d'avenir, au titre desquels figurent ceux-ci :

- ♦ **1 MILLION D'EUROS** c'est le projet audacieux consistant à l'aménagement de l'escale de plaisance et l'embellissement de la rive gauche avec l'objectif de renforcer notre attractivité touristique et favoriser le développement harmonieux de notre cadre de vie d'une cité qui se pose en 2^{ème} ville des 27 communes composant la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais.



1 MILLION D'EUROS...

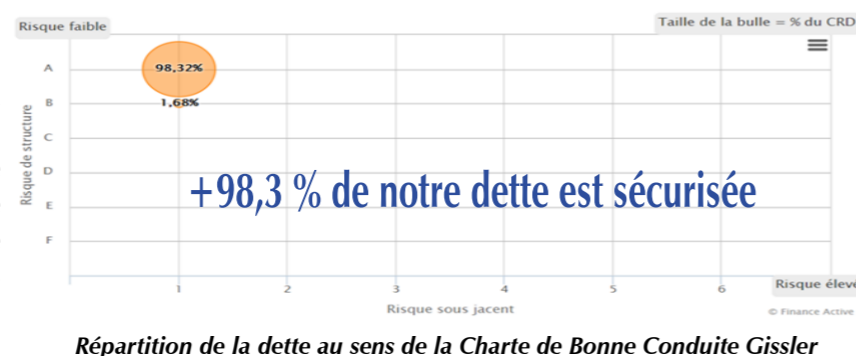
Pour moderniser notre ville...

- ♦ **1 MILLION D'EUROS** c'est un programme, en effet ambitieux, qui affiche ainsi comme priorité première la voirie communale tant en ville que dans les hameaux. Ainsi, dès cette année, après les réfections des rues du Puits d'Amour, du Collège et de la Commanderie, des chemins et rues refaits dans les hameaux suite aux inondations, nous engageons un programme à venir qui s'articule autour de :
 - la revitalisation du centre-ville et du soutien aux commerces de proximité avec la réfection de la rue du Commerce qui vient d'être engagée et sera suivie par la réfection et l'aménagement de la place du Marché ;
 - la réfection de la rue des Merciers et à l'étude d'autres rues comme la rue Gauthier ;
 - la première tranche de réfection des trottoirs de l'avenue du Général de Gaulle ;
 - la réfection du quartier des Sables Rouges avec 7 rues engagées ;
 - la réfection de rues dans les hameaux et des travaux d'amélioration dans les quartiers.
- ♦ **1 MILLION D'EUROS** c'est aussi la mise en œuvre de notre programme pour répondre aux incivilités et à la prévention de la délinquance. Parce que, là aussi, nous avons le courage de nous attaquer aux problèmes. C'est le lancement de deux tranches de vidéoprotection dans notre ville avec la première tranche sur la place de la République, la Place Briard, la rue du Commerce et la Place du Marché, qui sera suivie d'une deuxième tranche sur la rue Carnot, le théâtre et les Portes. C'est l'ouverture d'un nouveau bureau de police municipale en centre-ville et le doublement des effectifs pour être plus opérationnel.
- ♦ **1 MILLION D'EUROS** c'est améliorer le cadre de vie des Villeneuviens, répondre aux attentes des familles avec l'aménagement de nouveaux parcs et jardins dans notre commune : réaménagement du square des Sables Rouges, pose de jeux pour enfants, création d'une roseraie dans le parc de la mairie, pose de mobiliers urbains.
- ♦ **1 MILLION D'EUROS** c'est la préservation et la valorisation de notre patrimoine avec la poursuite de travaux de réhabilitation sur les sites de la bibliothèque, de l'église, des écoles, du multi-accueil, de la cantine, etc.
- ♦ **1 MILLION D'EUROS** c'est aussi l'acquisition de matériels divers notamment pour améliorer le travail des services municipaux : services techniques, police municipale, bibliothèque, mairie, écoles et RASED, restaurant scolaire, multi-accueil, jeunesse et culture avec entre autre le musée.

A côtés de ces investissements, c'est une politique de soutien au tissu associatif dont le seul élu à avoir voté contre l'enveloppe des subventions aux associations est M. der Agobian. Parce qu'il n'a ni le sens de l'intérêt général, ni le respect du travail des bénévoles qui consacrent du temps au sein des associations pour satisfaire les besoins de tout à chacun, associations qui contribuent à la vitalité de notre commune. Le même élu qui a bataillé contre le centre de loisirs de Villeneuve-sur-Yonne votant contre la subvention à cette association qui fait pourtant un travail remarquable auprès de nos enfants et répond aux besoins des familles Villeneuviennes.

OUI 1 MILLION D'EUROS... 15 ans à rembourser et alors !

Toutes les communes à un moment ou à un autre empruntent pour investir et moderniser leur territoire. La commune de Villeneuve-sur-Yonne a les moyens de rembourser ses emprunts. Notre dette est saine et sécurisée comme en témoigne le graphique ci-contre :




Des finances saines...

Quel respect du Conseil municipal, quand M. der Agobian, pourtant élu, communique avant que l'assemblée ne siège et délibère.

N'en déplaise à l'intéressé, la ville avance, concrétise ses projets et en bâtit de nouveaux, parce qu'aussi la municipalité est capable en défendant ses dossiers d'obtenir les financements nécessaires, notamment auprès de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais et de l'État.

Toujours peu respectueux et souvent se laissant aller à des attaques personnelles et personnalisées, il ne s'agit pas de l'emprunt "BOULLEAUX", mais de l'emprunt voté par le Conseil municipal qui a délibéré par 16 voix pour. Cet emprunt prévisionnel ne sera réalisé qu'en partie sur 2019. Le reste sera emprunté si besoin sur 2020.

P POURQUOI ?

Tout simplement parce que nous empruntons au fur et à mesure que nous dépensons... et nous ne dépensons pas tout ce qui est prévu sur 2019. Les travaux et notamment ceux relatifs à l'aménagement de l'escalade de plaisance se feront sur 2 années. De plus, et il est important ici de le souligner, les remboursements de 2 emprunts seront finis au 31 décembre 2019, laissant ainsi de nouvelles marges de manœuvre à notre commune. Tout est étudié bien évidemment ! Nous le redisons, la gestion de notre commune est rigoureuse.

Si nous n'avions pas eu le courage et l'audace d'emprunter, il n'y aurait à ce jour pas de crèche, de restaurant scolaire, de bibliothèque et bien d'autres projets encore..., ce que M. der Agobian nous a déjà reproché d'eux !

La dette actuelle selon M. der Agobian s'élève à 12 M €. Colossale !!!

F AUX ENCORE !

Cela démontre, s'il en était besoin, que M. der Agobian ne maîtrise pas ses dossiers : incompétence ou volonté délibérée de faire peur dans tous les dossiers à un an d'une échéance municipale pour servir ses intérêts personnels.

Selon lui, elle est égale à trois ans d'impôts (4 M d'€/an) ou deux ans de dépenses de fonctionnement de la ville (6 M d'€/an), les dotations de l'État, subventions et recettes diverses étant de 2 M d'€/an.

F AUX ENCORE UNE FOIS DE PLUS !

La dette représente un peu plus de deux ans d'impôts ou un an de dépenses de fonctionnement. Mais il n'y a pas que les impôts dans nos recettes pour faire fonctionner les services et investir. Fort heureusement, il y a effectivement les dotations de l'État, les subventions, les attributions de la Communauté d'agglomération du Grand Sénonais, les produits des services et du domaine, les loyers de nos immeubles... Tout cela représente tout de même près de 3,6 M € !!!

VOLONTÉ DE FAIRE PORTER SUR LA TÊTE DU MAIRE UNE HAUSSE DE 2,2 % DES IMPÔTS LOCAUX

Comme nous l'avons rappelé, M. der Agobian a fait une apparition plus rapide qu'une étoile filante, 1 minute 30 en commissions des finances mais il est moins porteur d'espoir...

Le conseiller municipal der Agobian ne semble pas imprimer la décision municipale de ne pas augmenter encore cette année la part communale des impôts locaux (cf. Conseils municipaux des 8 et 22 mars 2019).

F AUX ENCORE !

Notre commune n'augmente pas ses taux d'imposition locale pour 2019 et comme en témoigne le tableau ci-contre, mon équipe et moi-même n'avons pas augmenté les taux d'imposition sur la durée de ce mandat, nous les avons même baissés.

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Taxe habitation | 26,06% | 26,06% | 23,06% | 23,06% | 23,06% | 23,06% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 29,16% | 29,16% | 26,16% | 26,16% | 26,16% | 26,16% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 80,09% | 80,09% | 70,87% | 70,87% | 70,87% | 70,87% |